

# RÈGLEMENTS

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

## Règlement numéro 18-430

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À LA GESTION DES ODEURS EN MILIEU AGRICOLE**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-509 concernant les dispositions applicables aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE le conseil adopte, lors de la séance du 5 novembre 2018, le projet de règlement numéro 18-430 intitulé «Règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions relatives aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole»;**

QU' une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 3 décembre 2018 à 19 h au lieu habituel des séances du conseil, soit au 126, rue de l'Église, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

# RÈGLEMENTS

---

Adopté le 3 décembre 2018

---

Robert Beauchamp

Maire

---

Julie Hébert

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	5 novembre 2018
Adoption du projet de règlement :	5 novembre 2018
Assemblée publique de consultation :	3 décembre 2018
Adoption le :	3 décembre 2018
Avis public d'entrée en vigueur :	Le jour de la publication
Avis public d'adoption:	12 décembre 2018